

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 43

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....*

Le Maire

OBJET : FINANCES – Exercice 2017 - Subventions aux associations.

Entendu le rapport de Monsieur Laiguillon,

Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions exceptionnelles transmises par plusieurs associations, qui concernent des projets spécifiques.

→ Association sportive du lycée Largenté : 400 € pour la participation au financement du déplacement de l'équipe au Championnat de France UNSS de Sauvetage côtier à Arcachon les 17, 18 et 19 mai 2017.

→ Street Art Studio : 2 000 € pour l'accompagnement à l'organisation du « *Beat Street Day* » le dimanche 22 octobre 2017.

→ Association Marché équitable de Bayonne : 2 000 € au titre du soutien accordé à l'organisation de la 8^e édition du Printemps équitable de Bayonne le 20 mai dernier espace Roland Barthes.

→ Association Educazep : 18 000 € pour les actions réalisées au cours de l'année scolaire 2016/2017 dans les établissements des quartiers prioritaires et ce, dans le cadre de l'appel à projets soutenu par le GIP-DSU au titre du contrat de ville.

→ Association Patxondo : 500 € pour l'organisation de la journée festive du 21 octobre, 1^{ère} action de concertation relative à la transformation de la place Patxa, initiative portée au titre des portraits de quartiers.

→ Pavillon de l'architecture : 800 € pour l'organisation de la manifestation « Mixité/densité : à la recherche d'une urbanité » qui aura lieu le 16 novembre prochain au musée basque.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions exceptionnelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'association Educazep.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne